

alors remarqué l'attachement profond des Canadiens pour le Canada par leur appui solide au gouvernement fédéral quant à l'adoption de la loi sur les mesures de guerre pour mater l'insurrection appréhendée.

Nous voulons tous que le gouvernement canadien trouve les moyens de protéger la vie des citoyens et l'existence de la démocratie au Canada. Les Canadiens savent que ce n'est pas en détruisant que l'on peut bâtir un Canada paisible et prospère. Nous sommes de ceux qui ne veulent pas détruire l'ordre social, parce que nous respectons toutes les lois du pays. Le gouvernement fédéral a agi à la demande de la province de Québec et des autorités de la ville de Montréal. Les forces armées sont au Québec à la demande des autorités provinciales. Le Québec a droit à la protection de l'Armée en cas de besoin.

● (9.30 p.m.)

Les trois niveaux du gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ont agi de concert dans le cadre d'une loi fédérale et nous nous sommes prononcés en faveur de ces mesures pour mater la révolution sanglante qui sévit au pays.

Si le projet de loi fédéral actuellement à l'étude a été jugé aujourd'hui trop sévère, et si on veut l'adapter un peu mieux aux difficultés sans de nouveau faire appel à la loi sur les mesures de guerre, il faut l'améliorer, en tenant compte de son esprit canadien et fédéraliste et non pas en la rendant uniquement applicable à la province de Québec et à une seule association, le FLQ.

Il existe des membres du FLQ non pas seulement dans la province de Québec, mais dans plusieurs autres provinces.

Chaque fois qu'on parle d'un statut particulier pour le Québec, tous les autres gouvernements s'y opposent. Il ne faut pas, aujourd'hui, imposer un statut particulier à la province de Québec, en se fondant sur un cas particulier. Si l'honorable ministre n'apporte pas d'amendements à la loi, il nous sera assez difficile de l'adopter. Bien que nous voulions des réformes et des lois justes à caractère social, nous ne voulons pas qu'elles s'appliquent à une seule province, parce que nous sommes dans une confédération.

Le ministre de la Justice (M. Turner) a déclaré que Pierre Laporte n'est pas la première victime du FLQ et qu'une personne innocente, M^{me} Jeanne d'Arc Saint-Germain fut tuée au cours de l'explosion d'une bombe, ici même à Ottawa, au quartier général de la Défense nationale, crime dont le FLQ s'est déclaré l'auteur.

Des atrocités n'ont donc pas été commises uniquement au Québec, mais tout près du parlement. Ainsi, la loi ne doit pas viser uniquement la province de Québec.

Quelle serait donc la raison cachée, incitant le gouvernement fédéral, dans ces circonstances particulières, à présenter une loi spéciale uniquement pour la province de Québec?

Que les ministériels soient conscients de leur rôle à l'égard du pays et non pas seulement en ce qui a trait à la province de Québec. Que cette loi garde son caractère national comme la loi sur les mesures de guerre. La difficulté réside là. Elle pourrait être corrigée immédiatement si l'on remplaçait le mot «Canada» par le mot «Québec» partout dans le bill.

Faisons donc preuve de bonne foi, de temps à autre, et surtout dans des circonstances qui pourraient être favorables à l'unité canadienne, alors qu'il s'agit de défendre les droits à la liberté et à la sécurité des Canadiens.

On a la preuve que l'Ontario a été victime, comme le Québec, des atrocités du FLQ. On a aussi la preuve que l'Angleterre a été la victime des atrocités du FLQ, savoir le rapt de M. James Cross. Il ne faut pas que la loi s'applique uniquement à la province de Québec, quand elle pourrait être utile à toutes les autres provinces. Il faut corriger cette anomalie ou donner les raisons pour lesquelles cette loi ne s'appliquera qu'au Québec.

Monsieur l'Orateur, si les députés qui désirent un Canada uni et une société juste veulent profiter de circonstances comme celles-ci pour donner une raison aux Québécois de penser à se séparer de la Confédération pour se donner une justice qu'ils ne peuvent obtenir du gouvernement fédéral, libre à eux de le faire. Et je voudrais que cette phrase soit entendue dans tout le Canada, non pas seulement par les quelque 20 députés qui ne font qu'assurer le *quorum*!

Selon les faits qui ont été portés à notre attention, aucune raison logique ne peut nous autoriser à limiter l'application de cette loi à une seule province, surtout à la province de Québec, qui a déjà suffisamment de bonnes raisons pour contester les agissements injustes, conscients ou inconscients des autorités fédérales.

Si l'on est obligé d'endurer des lois injustes déjà en vigueur, on doit au moins éviter d'adopter d'autres lois tendant au dénigrement ou à l'asservissement de la population française québécoise au Canada. Il y a assez longtemps que la province de Québec sert de cobaye pour les expériences de domination du gouvernement fédéral et pour ses empiétements perpétuels dans les domaines réservés aux provinces. Il est temps que cela cesse et qu'on en revienne à la stricte observance de l'égalité des provinces devant les lois fédérales, devant les exigences solennelles de la constitution actuelle, telles que contenues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Tout à l'heure, l'honorable député de Joliette (M. La Salle) disait que les événements actuels et l'incertitude qui existait au Canada et surtout au Québec étaient attribuables aux carences de la Constitution. Je lui répondrai qu'il ne s'agit pas d'une question de constitution, mais plutôt d'estomac.

● (9.40 p.m.)

Quand chacun aura de quoi se nourrir, nous n'aurons pas besoin d'une autre constitution que celle que nous avons et selon laquelle tous les Canadiens, français et anglais, doivent être traités sur un pied d'égalité. Il est donc impossible de concevoir une constitution meilleure que celle que nous avons actuellement. Il n'est donc pas question de problème constitutionnel, mais plutôt d'un problème économique. Réglons ce problème, reconnaissons, une fois pour toutes, que le problème économique pourrait être résolu, ce qui réglerait tous les troubles sociaux que nous connaissons. (*Applaudissements*)

Faisons en sorte que la loi actuellement à l'étude ne s'applique pas seulement au Québec, mais au Canada tout